

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2016**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MARIAUD, A. MAZINGUE-DESAILLY, C. MONIS-ARRAIOL, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absents excusés :

P. BOULET

La séance est ouverte à 20 H 50.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Adhésion de la CCPL au SYMGHAV
- Adhésion de la CCPL au SMO « Essonne Numérique »
- Logements sociaux 4 rue de Janvry – Autorisation de signature – accord préalable – bail à réhabilitation
- Conseil en Energie Partagée (CEP)

ADOPTE à l'unanimité.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la balance des comptes du receveur municipal pour l'exercice 2015,

EMET un avis favorable sur le compte de gestion du receveur de l'exercice 2015 et

APPROUVE le compte de gestion et administratif 2015,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement 2016,

DECIDE de fixer les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2016,

DECIDE d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes,

APPROUVE le Budget Primitif 2016 commune,

DECIDE d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien et les travaux de voirie,

APPROUVE la modification des statuts du SIAHVY,

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2016 pour l'acquisition de mobilier scolaire,

DECIDE la création d'un poste de conseiller délégué à compter du 1^{er} mai 2016,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Limours au Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur (SYMGHAV),

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Limours au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) « Essonne Numérique »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, 13 voix POUR, 1 voix CONTRE,

ACCEPTE de céder le bâtiment dit « maison du 4 rue de Janvry » à bail à réhabilitation pour une durée de 32 ans à SNL-PROLOGUES,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec l'agence Locale de l'Energie et du Climat concernant le Conseil en Energie Partagé,

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 20.

En Mairie, le 12 avril 2016

Le Maire,
Bernard JACQUEMARD